

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Autorisation de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron N° 2021-150
--	---

Présents (32) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

Présents visio (5) : PICHON Evelyne, DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, CARTAN Olivier, LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : FOUGA Sabine, SERMET André.

Excusés (4) : BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, ANGLADE Jean-Louis

Absents (11) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :
VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe
DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
BRUN Didier à PAUCIS Jean
JARENO Sandra à HELARY Yann
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à SALAT Jacques
ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de construction du centre d'incendie et de secours Aure Louron sous la maîtrise d'ouvrage CCAL. La décision de ne pas poursuivre le marché passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par Christophe Laborde Architecte a été prise d'un commun accord avec ce dernier.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose de procéder à une nouvelle consultation en vue du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect de la procédure adaptée restreinte en application des articles L2123, R2142-15 à 17, R2144-8, R2161-12 à 15 du code de la commande publique.

La CCAL pourra ainsi décider de procéder à une phase préliminaire de sélection des candidatures puis d'envoyer le dossier de consultation aux candidats qu'elle aura sélectionnés.

Il demande l'autorisation d'engager la consultation et invite le Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser à engager la consultation pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Arreau et de recourir à la procédure adaptée restreinte.
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU